

À ne pas oublier

Installer un équipement de chauffage au bois, c'est contribuer activement à la lutte contre le changement climatique.

- L'installation d'un modérateur de tirage sur le conduit peut s'avérer impérative.
- Une vanne mélangeuse optimise la distribution d'énergie dans l'habitation.
- Le volume du vase d'expansion doit être égal à au moins 6 % du volume total d'eau de l'installation.
- L'entretien d'une chaudière bois bûches consiste à décendre régulièrement, à nettoyer une à deux fois annuellement l'échangeur et à effectuer au moins un ramonage annuel (par une entreprise agréée).

Le Label FLAMME VERTE, label de qualité des appareils de chauffage au bois concerne les inserts, les foyers fermés, les chaudières et certains poêles. Ceci est une condition suffisante mais pas nécessaire pour une éligibilité du matériel au crédit d'impôts. Pour les chaudières, les normes NF EN 303.5 ou NF EN 12809 rendent le matériel éligible.

La charte Qualibois

La charte Qualibois est un engagement signé par des artisans compétents et volontaires. Ces derniers s'engagent à respecter des exigences de qualité et de bonne pratique. Ils vous proposent l'installation d'équipements bois bûches fiables et rigoureusement sélectionnés.

Aujourd'hui une quinzaine de professionnels sont agréés Qualibois dans les Ardennes. La liste de ces installateurs est disponible sur le site <http://www.qualit-enr.org/qualibois>, ou sur demande à l'espace Info Energie, 03 24 30 90 54..

Pour en savoir plus...

Vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, des documents techniques, des fiches exemples ou visiter des sites ? **Alors contactez nous au 03 24 30 90 54**

Chaudière bois bûches à hydroaccumulation dans les Ardennes

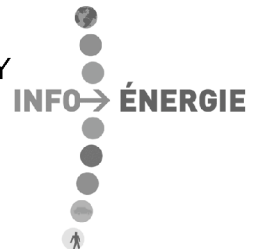


Préservez votre argent, préservez votre planète.

*Et n'oubliez pas, produire c'est bien, mais réduire c'est mieux !
Avant d'installer un chauffage au bois, vérifiez que votre isolation est au top !*
Préservez votre argent, préservez votre planète



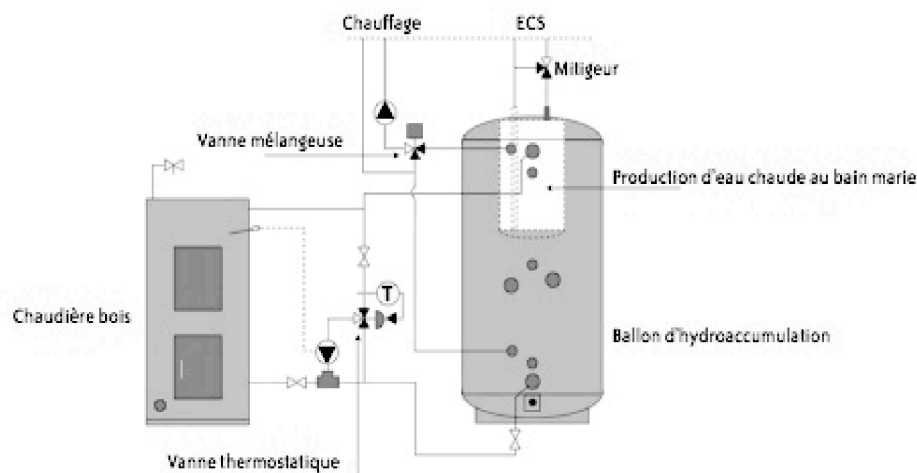
INFO ENERGIE
23A, rue André Dhôtel – 08130 ATTIGNY
Tél. : 03 24 30 90 54
E-mail : info.energie@ale08.org
Html : www.ale08.org
du lundi au vendredi de 14H à 18H
et sur rendez vous



Un principe très simple.

La chaleur produite par la chaudière bois est directement utilisée pour le chauffage de l'habitation. L'éventuel surplus d'énergie sera stocké dans un ballon d'hydroaccumulation.

Le volume de ce ballon est compris entre 600 et 3000 litres et devient la source d'énergie dès que la combustion de la chaudière est terminée.



Comment produire l'eau chaude sanitaire ?

Le ballon d'hydro-accumulation contient un volume dédié à la production d'eau chaude sanitaire au bain-marie. En période estivale, il est possible de conserver ce mode de production.

Cependant, en été, un appoint de type électrique ou solaire thermique, pouvant être intégré au ballon d'hydroaccumulation, peut couvrir 100 % de vos besoins en eau chaude sanitaire permettant d'éteindre votre chaudière. Sa durée de vie est, sinon augmentée, au moins préservée !

Les chaudières bûches : une grande diversité de matériels.

Le matériel qui a fortement évolué depuis les vingt dernières années, se répartit en deux grandes catégories suivant le mode de combustion et l'évacuation des gaz brûlés.

Le matériel à tirage naturel se compose de trois catégories :

- La combustion montante, système historique (rendement de l'ordre de 50 % et assez faible autonomie).
- La combustion horizontale, où l'autonomie n'est pas accrue par rapport à la précédente à contrario des performances (de l'ordre de 55 %).
- La combustion inversée où l'autonomie et le rendement (environ 70 %) sont meilleurs.

Les matériels à tirage forcé ou turbo ont une gamme de puissance de 20 à 100 kW et sont équipés de ventilateurs soufflant l'air de la combustion. Le rendement de 80 % et l'autonomie est de 4 à 8 heures en puissance nominale. Cette technologie, plus performante (et donc moins consommatrice), est moins sujette au goudronnage. Un ballon d'hydro-accumulation est, à l'instar des autres technologies, fortement conseillé.

Le dimensionnement de l'installation.

La puissance de la chaudière influence directement le volume du ballon d'hydroaccumulation. L'autonomie souhaitée est également un facteur important.

Suivant l'autonomie recherchée, appliquer au volume du foyer de combustion (en litres) un coefficient compris entre 10 et 20 pour obtenir un ordre de grandeur du volume du ballon d'hydroaccumulation. Bien évidemment, plus le volume est important, plus l'autonomie est susceptible de l'être.

Si le nombre de charges ne doit pas dépasser 2 lors des grands froids, la chaudière sera largement surdimensionnée (d'un facteur compris entre 1,5 et 2,5).

Les aides à l'investissement

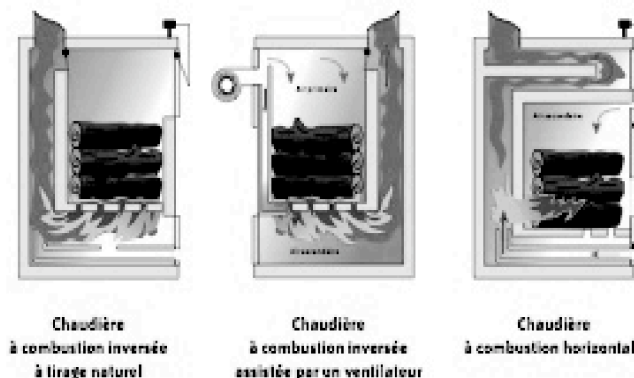
L'ensemble des aides fiscales ou directes pour la mise en place de solutions d'économie d'énergie ou d'utilisations d'énergie renouvelable dépend de différents facteurs (ressources, commune, performances...). Citons notamment les aides de l'ANAH, les opérations d'amélioration de l'habitat, le crédit d'impôt, les aides des caisses de retraite, les écoprêts...

Appelez-nous pour faire le point et ainsi ne pas manquer ces aides à l'investissement !

L'intérêt de l'hydro-accumulation.

L'hydroaccumulation permet :

- de limiter le nombre de charges ;
- de stocker le surplus de chaleur produite par la chaudière (notamment en intersaison) ;
- de linéariser la fourniture de chaleur ;
- de disposer d'une autonomie pouvant aller jusqu'à plusieurs jours en intersaison ;
- d'éviter le fonctionnement de la chaudière au ralenti, source de bistre, et donc de préserver la durée de vie de l'installation.



Certains pays (Suède, Allemagne, Suisse, ...) conseillent et parfois même imposent, par l'intermédiaire de lois antipollution, l'installation d'un ballon hydroaccumulation afin de prévenir à la problématique du fonctionnement au ralenti des chaudières.